

## Cadre de santé paramédical

### Informations sur le concours

Publié le :	09-07-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	08-09-2025
A propos du poste :	

Les fonctionnaires du grade de cadre de santé paramédical exercent :

1° Des fonctions correspondant à leur qualification et consistant à encadrer des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements et leurs structures internes ;

2° Des missions communes à plusieurs structures internes de pôles d'activité clinique ou pôles d'activité médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement ;

3° Des fonctions d'encadrement correspondant à leur qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico techniques. Dans ce cas, ils prennent part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants. Ils prennent part, le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles ;

4° Le cas échéant, des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L. 6146-1 du code de la santé publique, lorsque celles-ci ne peuvent être assurées par un cadre supérieur de santé paramédical.

### Informations sur l'établissement

Nom :	Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac
Ville :	15000 Aurillac
Site Web :	<a href="https://www.ch-aurillac.fr/">https://www.ch-aurillac.fr/</a>

### Pour candidater

Date limite de candidature :	07-08-2025
Conditions de candidature :	

- Conditions générales aux concours de la fonction publique hospitalière :

Peuvent concourir les personnes :

- Possédant la nationalité française et les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouissant de leurs droits civiques,
- Dont, le cas échéant, les mentions portées au bulletin n°2 de leur casier judiciaire sont compatibles avec l'exercice des fonctions du grade pour lequel le concours est ouvert,
- Se trouvant en position régulière du code du service national,
- Remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- Conditions propres au concours interne sur titres :

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets modifiés n° 88-1077 du 30 novembre 1988 et n° 2010-1139 du 29 septembre 2010, comptant au 1er janvier 2025 au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la Fonction Publique Hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Pour les agents ayant réalisé des services publics en dehors du Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac, un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont vous êtes titulaire ou une copie conforme à ces documents.

Mail pour l'envoi des candidatures :

[gestion.carrieres@ch-aurillac.fr](mailto:gestion.carrieres@ch-aurillac.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame Christine WILHELM

Directrice du Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac

50, avenue de la République

B.P. 229

15002 AURILLAC CEDEX